

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014 n° 60/2014

DATE DE CONVOCATION : 12 décembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :
**AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE POUR LA PERIODE 2014-2017 AVEC LA CAF**

L'an deux mille quatorze et le dix sept décembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

12 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Henri OLIVE.

6 procurations : Pierre VERA à Bénédicte FOURCAULT, Jacqueline GLEIZES à Marie-France MONTOSSON, Carole SARDA à Christine CHORIN, Simon WEICKMANN à Virginie GALLAND, Christiane SALSEGNAC à Henri OLIVE, Pascale MARIOT à Cédric LIGNON.

Absent excusé : Jean-Paul SCHEMBRI.

Secrétaire de séance : Elie PUIG.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	18	Abstention :	0
Votants :	18	Contre :	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse dans lequel nous sommes engagés depuis 2003.

Il s'agit d'un Contrat signé avec la C.A.F. qui nous permet, sous conditions, de bénéficier d'un subventionnement sur les charges de fonctionnement des accueils de mineurs que nous avons sur la commune sur le temps périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires.

Le dernier Contrat Enfance Jeunesse signé pour la période de janvier 2010 à décembre 2013 arrivant à échéance, il convient d'étudier son renouvellement.

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la nouvelle période 2014-2017 ;

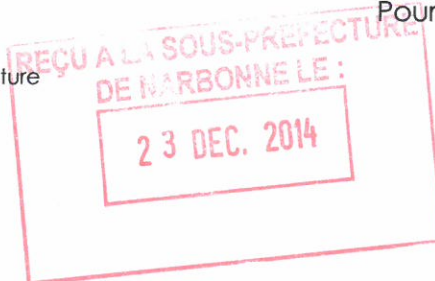
AUTORISE le Maire à signer les actes correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 23/12/14
et de sa publication le 6/1/15



Claude CODORNIU